

223C1557
FR0010221234-FS0745

4 octobre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2023, la société anonyme CMA CGM¹ (Boulevard Jacques Saadé, 4 quai d'Arenc, 13002 Marseille) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 septembre 2023, indirectement par l'intermédiaire de la société CMA CGM Participations², les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir indirectement 25 968 602 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CMA CGM ¹	0	0
CMA CGM Participations ²	25 968 602	5,47
Total CMA CGM	25 968 602	5,47

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS⁴.

A cette occasion, la société CMA CGM Participations² a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par la société Merit France SAS, laquelle est détenue par la famille Saadé.

² Intégralement contrôlée par la société CMA CGM.

³ Sur la base d'un capital composé de 475 178 378 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Cf. notamment communiqué de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS du 28 septembre 2023 et document d'exemption de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS publié dans le cadre de l'assemblée générale mixte des actionnaires réunie le 28 septembre 2023.